Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Direction départementale des territoires
Service biodiversité eau forêt

Mende, le 28 AOUT 2018

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné Xavier GANDON, directeur départemental des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulés du projet de texte :

Arrêté portant approbation du plan de gestion cynégétique de l'espèce Sanglier (*Sus scrofa*) 2018-2019

Période de mise à disposition par la voie électronique : du 31 juillet au 20 août 2018.

Lien URL de la publication :

http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-prefectoral-approbation-plan-gestion-cynegetique-de-l-espece-Sanglier-2018-2019

Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Le Directeur Départemental des Territoires

Xavier GANDON

Adresse postale :DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE - BP 132 - 4 avenue de la gare 48005 Mende cedex
Tél: 04 66 49 41 00 – fax: 04 66 49 41 66 - courriel: ddt48@lozere.gouv.fr
Horaires d'ouverture: 9h00-11h30 / 14h00-16h00